

DECISION N° 005 /SG/PM DU 08 MARS 2022  
portant désignation d'un Secrétaire Permanent au Comité National  
de Facilitation des Echanges (CONAFE).

**LE SECRETAIRE GENERAL DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre,  
modifié et complété par le décret n°95/145-bis du août 1995 ;  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,  
modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n°2015/435 du 02 octobre 2015 portant nomination d'un Secrétaire Général  
des Services du Premier Ministre ;  
Vu le décret n°2019/0011/PM du 08 janvier 2019 accordant délégation de signature à  
Monsieur FOUA Séraphin Magloire, Secrétaire Général des Services  
du Premier Ministre ;  
Vu le décret n°2022/0062/PM du 02 février 2022 portant réorganisation du Comité National  
de Facilitation des Echanges,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - : Monsieur **OWONO Guy Fridolin** est, à compter de la date de signature de  
la présente décision et en application des dispositions de l'article 15 (2) du décret n°2022/PM  
du 02 février 2022 susvisé, désigné Secrétaire Permanent du Comité National de Facilitation  
des Echanges.

**Article 2** : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation  
en vigueur.

**Article 3** : La présente décision sera enregistré, puis communiquée partout où besoin  
sera./-

Yaoundé, le 08 MARS 2022

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**LE SECRETAIRE GENERAL,  
DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE,**



**FOUDA Séraphin Magloire**